

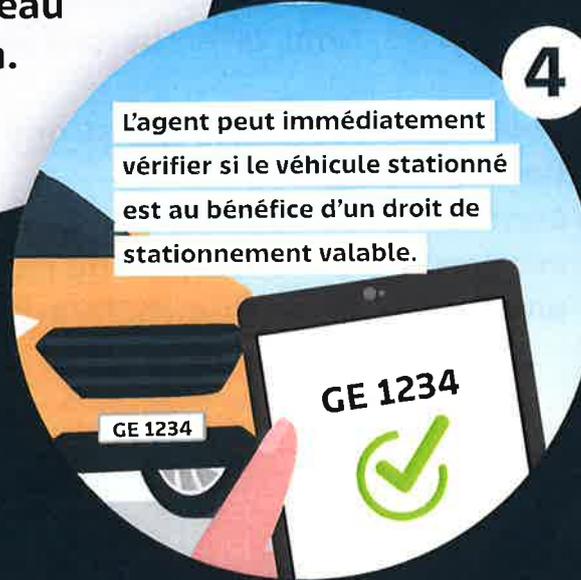
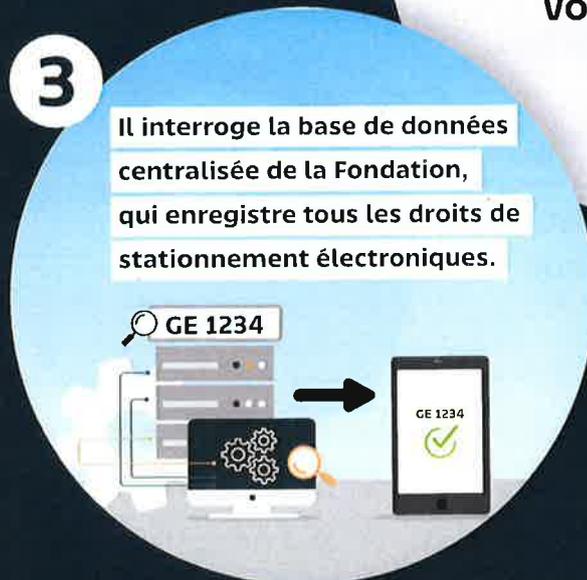
Fini le papier! Votre macaron de stationnement annuel devient un e-macaron

Bonne nouvelle! Votre macaron de stationnement annuel devient un macaron électronique. Vous n'avez plus besoin d'apposer un support papier derrière votre pare-brise.

Désormais, le contrôle de votre droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation de votre véhicule.



**Le e-macaron,
comment ça marche?**
Votre plaque
d'immatriculation est
votre nouveau
macaron.



Avantages du e-macaron

Questions fréquentes

J'ai plusieurs voitures. Puis-je avoir plusieurs plaques sur mon e-macaron ?

Non, vous pouvez avoir une seule plaque.

Je souhaite résilier mon e-macaron, comment faire ?

Pour cela, il vous suffit d'envoyer un courriel à admin@fondation-parkings.ch.

Je ne sais plus quand mon macaron expire, où puis-je trouver l'information ?

L'information figure sur le courrier d'attribution du e-macaron que vous avez reçu.

Je change d'immatriculation et je possède un e-macaron, comment dois-je faire pour transférer mon droit de stationnement ?

Vous devez nous transmettre votre nouvelle carte grise. Nous effectuerons alors le transfert.

Vous avez encore des questions ? Vous avez besoin d'aide ?

Contactez-nous au 022 827 49 98, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 ou rendez-vous sur www.geneve-parking.ch/fr/e-macaron



Pratique

Plus besoin de coller ou décoller un document derrière votre pare-brise.



Fiable

Finis les oublis de macarons et les amendes qui vont avec.



Écologique

Plus de papier ni de support plastique.



Sécurisé

Le système électronique est infalsifiable.